



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

n° 41-2017

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 19 DECEMBRE 2017 à 9 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, chemin de la Madeleine) sur convocation du 3 NOVEMBRE 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

Suppléant

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 (hors excédents et amortissements) qui fait apparaître :

En fonctionnement :

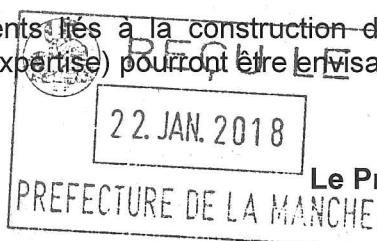
DEPENSES	Montant	
Charges à caractère général	779 000.00 €	
Ressources humaines	763 000.00 €	
TOTAL DES DEPENSES	1 542 000.00 €	
RECETTES	Montant	
Prestations évènementiels (par tiers et en propre, subventions comprises)	559 000.00 €	
Valorisation	90 000.00 €	
Location »	68 000.00 €	
Centre équestre (subventions comprises)	175 000.00 €	
	892 000.00 €	
Répartition du RESTE A CHARGE	650 000.00 €	% de répartition
Département	195 000.00 €	30%
Région	195 000.00 €	30%
Commune de Saint-Lô	130 000.00 €	20%
Communauté d'Agglomération	130 000.00 €	20%
TOTAL DES RECETTES	1 542 000.00 €	

Les charges et recettes sont présentées hors montants globaux des salaires des agents IFCE en MAD facturés et de la subvention IFCE en contrepartie prévue.

En investissement :

DEPENSES	Montant	
Investissements liés à des projets	500 000.00 €	
Investissements courants	100 000.00 €	
Achat du haras (2ème année)		500 000.00 €
Total des dépenses	600 000.00 €	500 000.00 €
RECETTES	Pour les travaux d'investissement	Pour l'achat du haras
Mécénat	5 000.00 €	
Répartition du RESTE A CHARGE	595 000.00 €	500 000.00 €
Département	178 500.00 €	150 000.00 €
Région	178 500.00 €	150 000.00 €
Commune de Saint-Lô	119 000.00 €	100 000.00 €
Communauté d'Agglomération	119 000.00 €	100 000.00 €
Total des recettes	600 000.00 €	500 000.00 €

Enfin, les investissements liés à la construction d'un barn et à l'achat éventuel d'un bâtiment technique (suivant expertise) pourront être envisagés sous la forme de prêts bancaires à contracter par le SMPH.



Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT